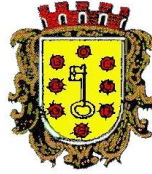




Gardien de la paix



Ville de Comines-Warneton



Police Politie

Règlement général de police

Demande d'autorisation

A renvoyer à « Administration communale de Comines-Warneton »
Monsieur le Bourgmestre, 21 place sainte-Anne
7780 Comines

Ou par mail : apscomineswarneton@gmail.com

Identification du demandeur

1. Dénomination : personne physique / société / ASBL / association de fait* (*entourez)

Nom :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Tél : gsm : fax :

Email : @

2. Personne de contact (si autre que 1) :

Nom :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Tél : gsm : fax :

Email : @

Pour rappel, conformément à l'article 3 du RGP, toute demande d'autorisation d'une activité ou d'actes quelconques concernés par le RGP doit parvenir au Bourgmestre au plus tard 20 jours calendrier avant la tenue de ladite activité, sauf prescription contraire dans le RGP.

Objet de la demande :

- Vente dans l'espace public (art. 5 et art. 66)
- Manifestation ou rassemblement dans l'espace public (art. 3, 11) (30 jours ouvrables)
 - Course cycliste (DS)
 - Jogging (DS)
 - Rallye (DS)
 - Cortège (DS)
 - Défilé
 - Ducasse (DS)
 - Braderie et Brocante (DS)
 - Concert et spectacles
 - Festivals (DS)
 - Autres :
- Stationnement des nomades, forains et campeurs (art. 13)
- Occupation de l'espace public (art. 34) pour cause de :
 - Déménagement
 - Pose de conteneur
 - Livraison de longue durée
 - Placement d'échafaudages et/ou d'échelles
 - Autres obstacles à préciser :
- Réalisation de travaux dans l'espace public (art. 36) (DS, suivant l'ampleur)
- Signalisation privée (fléchage temporaire) (art. 46)
- Circulation d'animaux non domestiques dans l'espace public (art. 47)
- Tir de feux de joie, feux d'artifice (DS), pétards, fusils à air comprimé, sarbacane, armes de jet... (art. 54 et 55)
- Démonstration d'artistes ambulants ou cascadeurs (art. 61) (60 jours calendrier)
- Organisation de jeux dans l'espace public (art. 63)
- Manifestation de saut à l'élastique dans l'espace public (art. 64)
- Collecte de fonds au nom d'un corps de sécurité (art. 67)
- Dérogation pour l'utilisation de canons d'alarme (art. 89) (du 01 mars au 01 octobre)
- Dérogation pour travaux bruyants (art. 90)
- Diffusion de son des commerces ambulants (art.95)
- Diffusion de son des fêtes foraines (art. 96) (20 jours ouvrables)
- Exploitation de débits de boissons (art. 99 et suivants)
 - Ouverture
 - Serveur et travail au sein de l'établissement
 - Débit de boissons occasionnel (30 jours calendrier)

- Utilisation privative de l'espace public (art. 4) (DS, suivant l'ampleur)
- Publicité dans l'espace public (art. 6)
- Distributeurs automatiques (art. 7)
- Prise d'image (art. 10)
- Calicots, emblèmes et autres décors (art. 27)
- Tuyaux et câbles traversant la voie publique (art. 37)
- Vente, détention ou distribution de pétards et pièces d'artifices (art. 56)
- Port de masques ou de déguisements (art. 58)
- Kermesse ou métier forain sur terrain privé (art. 62) (60 jours calendrier)
- Utilisation de haut-parleur, radio ou mégaphone (art. 94)
- Affichages publicitaires dans l'espace public ou sur terrain privé (art. 131)
- Réparation ou raccordement aux égouts publics (art. 137)
- Terrasses (art. 14 et suivants) (avant le 31 janvier)

DS = dossier de sécurité

Descriptif de la demande :

Lieu de l'activité : ruen°

Lieu-dit et autres :

Programme ou Itinéraire :

.....

.....

.....

.....

.....

Date et heure de début :/...../.....h.....

Date et heure de fin :/...../.....h.....

Nombre de personnes attendues :

Structures temporaires : tentes, chapiteaux, scènes, autres :

Interdiction de circulation et déviation(s) sollicitées : oui/non , à préciser.

Croquis ou schéma :

Annexe(s) jointe(s) :

- Copie des statuts de la société
- Dossier de sécurité si nécessaire
- Document officiel d'identification (art. 67)
- Autres :

.....

Le demandeur s'engage à respecter toutes les impositions légales et communales relatives à la manifestation.

Date de la demande
...../...../.....

Signature du demandeur
ou du mandaté :

A renvoyer à « Administration communale, monsieur le Bourgmestre, 21 place sainte-Anne à 7780 Comines ou par mail à apscomineswarneton@gmail.com

Avis requis :

Service d'incendie Date de la demande d'avis :/...../.....
Date de l'avis :/...../..... Avis remis par :
Avis et recommandations :
.....
.....
.....

Police locale Date de la demande d'avis :/...../.....
Date de l'avis :/...../..... Avis remis par :
Avis et recommandations :
.....
.....
.....

Agent communal traitant Date de la demande d'avis :/...../.....
Date de l'avis :/...../..... Avis remis par :
Avis et recommandations :
.....
.....
.....

Autres (SPW, SPF, etc) Date de la demande d'avis :/...../.....
Date de l'avis :/...../..... Avis remis par :
Avis et recommandations :
.....
.....
.....

Transmis pour décision le/...../..... :

- Au collège
- Au bourgmestre

Le chargé de dossier :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Benoît BERNARD | <input type="checkbox"/> Sébastien LORIDAN |
| <input type="checkbox"/> Geoffrey PANNECOUCQUE | <input type="checkbox"/> Thomas MORISSE |
| <input type="checkbox"/> Pierre BOCQUART | <input type="checkbox"/> Autre : |

Décision du Bourgmestre :

- Favorable
- Favorable, avec conditions :
- Défavorable

Signature du Bourgmestre : Gilbert DELEU

Décision du Collège : voir extrait du registre